

Pétitions

M. Riis: Monsieur le Président, je comptais soulever la question de privilège, mais compte tenu de votre décision, c'est inutile.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, la première d'ailleurs que je présente sur le sujet. Elle porte un certain nombre de signatures et a trait au projet du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets relatif aux médicaments sur ordonnance. Les pétitionnaires y affirment que ces modifications entraîneront la hausse du prix des médicaments pour les Canadiens ordinaires et compromettra sérieusement leur capacité de se procurer les médicaments sur ordonnance qui leur seront éventuellement nécessaires. Cette initiative a suscité de fortes réactions dans ma circonscription et je tiens à déposer la pétition.

[Français]

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce matin, en vertu de règlements bien établis, de vous présenter plusieurs pétitions sur deux sujets différents, mais ce matin je m'en tiendrai à deux pétitions.

[Traduction]

Le gouvernement du Canada a imposé des droits de représailles sur les livres importés de langue anglaise, ce qui a eu pour effet de limiter l'accès des Canadiens aux oeuvres écrites et à l'information. Il s'agit d'une longue pétition qui provient de Windsor.

J'ai en main une autre pétition et, puisque vous avez dit de les grouper, c'est ce que je vais faire.

Selon les pétitionnaires, ces droits de douane ont peu d'incidence néfaste sur l'industrie de l'édition des États-Unis, mais ils font du tort aux consommateurs, aux éditeurs, aux vendeurs et aux distributeurs de livres au Canada et l'augmentation du prix des livres impose des contraintes aux programmes d'acquisition de livres des bibliothèques publiques et des bibliothèques spécialisées du Canada, de sorte que les auteurs de ces deux longues pétitions demandent humblement au Parlement d'annuler ces droits de douane susceptibles de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale en matière d'industries culturelles lors des négociations sur le libre-échange.

J'ai respecté votre décision en m'abstenant de tout commentaire, mais je constate que la ministre responsable de la culture est présente et j'espère qu'elle prendra les mesures voulues au sujet de cette question capitale.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je présente une autre pétition sur une question tout aussi importante. Ce n'est que la première d'une multitude d'autres provenant de ma circonscription et de tout le Canada. Les pétitionnaires ne sont pas de ma circonscription, mais de Selkirk. Nombre de mes collègues de cette circonscription ont l'honneur de présenter la même pétition.

Les pétitionnaires déclarent que la proposition du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments délivrés sur ordonnance va augmenter le prix de ces médicaments, ce qui limitera énormément la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments nécessaires, que les mesures proposées feront injustement du tort à ces Canadiens et que la proposition du gouvernement fédéral entraînera des frais plus importants pour les gouvernements provinciaux. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui vont augmenter le prix des médicaments pour les Canadiens.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je présente une pétition à propos des droits de représailles imposés sur les livres anglais importés. La plupart de ces pétitionnaires résident à Calgary. Ces citoyens font remarquer que l'augmentation du prix des livres compromet les ventes en librairie, que la décision du gouvernement cause un grave préjudice à l'industrie du livre au Canada, et ils demandent au Parlement de supprimer ces droits de douane susceptibles de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale touchant les industries culturelles lors des négociations sur le libre-échange.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je présente également une pétition, dûment certifiée par le greffier des pétitions, portant sur les droits de représailles imposés sur les livres anglais importés, ce qui a pour effet de limiter l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de supprimer ce droit de douane susceptible de nuire gravement à l'industrie canadienne du livre. Cette pétition est signée par quelque 25 personnes de la région de Toronto et d'Ottawa.

Je présente une autre pétition émanant de 28 personnes de la région de Dryden, en Ontario, qui s'inquiètent également de ces droits de représailles imposés sur les livres importés de langue anglaise. Encore une fois, ces pétitionnaires demandent au Parlement à supprimer ces droits de douane.

● (1130)

J'ai une troisième pétition à présenter, monsieur le Président, pour le compte de 26 citoyens de la région d'Ottawa, de Peterborough et de Bracebridge, en Ontario. La pétition a aussi été trouvée conforme au Règlement par le greffier des pétitions.

J'ai une quatrième pétition à présenter sur le même sujet. Celle-ci est signée par quelque 25 personnes de la région de Toronto. Ces pétitionnaires demandent aussi au Parlement d'abroger ce tarif très néfaste.

Enfin, monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter pour le compte de citoyens de la région de London. J'invite les députés de cette région à en prendre note. Ces pétitionnaires demandent aussi au Parlement d'abroger le tarif en question. Ce tarif nuit aux lecteurs canadiens, surtout à l'approche de Noël, lorsque beaucoup de gens achètent des livres pour leur propre usage ou pour les offrir en cadeau. On apprécierait que le Parlement abroge ce tarif avant le congé de Noël.